



« Engagés ensemble pour une Maison qui protège »

Ce programme de prévention est un outil au service des communautés chrétiennes pour améliorer la protection des mineurs qu'elles accueillent. Il vise à consolider la bientraitance en vue de la protection des mineurs.

- Une initiative de la Protection des mineurs de la Conférence des évêques de France
- Des communautés actrices de leur changement grâce à un programme en deux phases : autodiagnostic de leur protection, mise en œuvre des décisions d'actions d'amélioration
- Des relais diocésains ou issus des mouvements auprès de ces communautés pour être leur interlocuteur et les soutenir

La mise en place du programme dans une Communauté passe par 3 grandes étapes :

1/ CARTOGRAPHIE-DIAGNOSTIC

La Communauté établit la cartographie des leviers de protection. Pour cela, un référent mène des entretiens auprès des différents acteurs en charge des mineurs.

Cette phase de diagnostic est menée en autonomie par le référent, grâce aux outils du programme (questionnaire pour les entretiens menés par le référent, outil pour le recueil de la parole des jeunes,...).

La cartographie présentant une évaluation par la Communauté des 8 leviers de référence est préparée par le référent, et le Conseil représentant la Communauté l'entérine, à l'occasion d'une réunion de travail durant laquelle le référent présente la synthèse des entretiens.

L'évaluation se fait à partir des 3 couleurs :

- le rouge, à renforcer : très peu ou peu de choses sont effectivement mises en œuvre pour s'assurer de l'efficacité de ce levier
- l'orange, à consolider : certains points de vigilance sont en place, mais ils ne sont pas systématiques, ou sont très limités ; ou encore, ils sont en place, mais certains n'en ont pas saisi l'importance.
- le vert, à entretenir : les points de vigilance sont définis, l'ensemble des acteurs concernés en sont conscients, ils sont admis comme importants par la Communauté.

2/ FEUILLE DE ROUTE

La Communauté (représentée par son conseil) se rassemble enfin pour identifier une feuille de route avec quelques actions précises, avec échéancier et désignation des responsables pour leur mise en œuvre.

3/ MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre peut être menée par le référent ou par des personnes missionnées pour cela. Une évaluation finale ou intermédiaire de la mise en œuvre des actions permet de s'assurer que la démarche est effectivement transformante ou consolidante.

La cellule de veille est disponible pour aider, si nécessaire, dans les différentes phases du programme.

Les 8 leviers de référence

